



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 3 septembre 2024 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Claude Benjamin, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M^{mes} Marielle Benoit, directrice générale et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe.

En débutant la séance le maire remet les prix aux lauréats du concours À cœur ma demeure en fleurs qui se mériteront un certificat-honorifique et un certificat-cadeau de chez FleurExcel (3^e position 75 \$ - 2^e position 100 \$ et 1^{ère} position 150 \$) comme suit :

Catégorie résidentielle

3^e position - Jacqueline Richard Lemoine au 429, chemin de la Rive-Sud.

2^e position - Élisabeth Parent au 423, rue des Élans.

1^{ère} position - Hélène Dugré au 640, boulevard de Normandie Nord.

Catégorie commerciale

3^e position - Carrefour Jeunesse-Emploi au 151, rue Principale Est.

2^e position - Club de golf de Farnham au 55, chemin du Golf.

1^{ère} position - Pub l'autre bar d'la rue au 188, rue Principale Est.

Catégorie balcon fleuri

3^e position - Joanne Richard Stockless au 912, rue Decelles.

2^e position - Diane Savard au 802, rue Brodeur.

1^{ère} position - Karen Venneman au 800, rue Brodeur.

Catégorie potager garni

3^e position - Karine Laneuville au 65, rue des Marguerites Est.

2^e position - Kristina Von Ond au 1995, chemin du Curé-Godbout.

1^{ère} position - Johanne Hamel et Claude Mercier au 39, chemin Boulais.

Le maire poursuit la séance en donnant les réponses aux questions posées lors de la séance du 5 août 2024.

Première période de questions

Une des trente et une personnes présentes s'exprime sur le sujet suivant :

- Sujet 10 – Pourquoi un addenda?

2024-473

Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Procès-verbaux

2024-474 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 5 et 6 août 2024

Documents : Procès-verbaux des séances tenues les 5 et 6 août 2024.

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 5 et 6 août 2024 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale et greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 5 et 6 août 2024.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

Réglementation

2024-475 Adoption du second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C2-003)*

Document : Second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C2-003)*.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 5 août 2024;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 5 août 2024;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C2-003)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2024-476 Adoption du *Règlement 458-76 modifiant le Règlement 458 de zonage (Définition)*

Document : *Règlement 458-76 modifiant le Règlement 458 de zonage (Définition)*.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 5 août 2024;



CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 5 août 2024;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-76 modifiant le Règlement 458 de zonage (Définition)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Direction générale

2024-477 **Rapport annuel sur l'application du Règlement 617 sur la gestion contractuelle - Dépôt**

Document : Rapport annuel sur l'application du *Règlement 617 sur la gestion contractuelle*.

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt, par la direction générale, du rapport annuel 2023 sur l'application du *Règlement 617 sur la gestion contractuelle*, conformément aux dispositions contenues à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Greffe et affaires juridiques

2024-478 **Acquisition du lot 6 628 464 du cadastre du Québec - Débarcadère de la nouvelle école primaire - Rue de la Randonnée**

Document : Engagement de la compagnie 9108-7999 Québec inc. daté du 21 août 2024.

CONSIDÉRANT que la compagnie 9108-7999 Québec inc. est propriétaire du lot 6 628 464 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de joindre ce lot au lot de la rue de la Randonnée en vue de l'aménagement du futur débarcadère de la nouvelle école primaire;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la compagnie 9108-7999 Québec inc. sur les modalités de cession de ce lot;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant

Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'acquisition, sans frais, du lot 6 628 464 du cadastre du Québec appartenant à la compagnie 9108-7999 Québec inc.

QUE la Ville de Farnham s'engage à défrayer les frais suivants :

- Les frais de la radiation ou de la quittance hypothécaire affectant le lot, s'il y a lieu.
- Les frais de dérogations mineures requises si la transaction a pour effet de rendre le lot 6 620 101 du cadastre du Québec non conforme ou de la rendre plus dérogatoire.

QUE M^e Diane Lépine, notaire, soit mandatée afin de rédiger l'acte d'acquisition et les actes de radiation et quittance d'hypothèque, s'il y a lieu, aux frais de la Ville de Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.



QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-140-00-412.

2024-479

Acquisition d'une partie du lot 4 353 956 du cadastre du Québec - 1041-1043, rue Jacques-Cartier Sud - Piste cyclable

Document : Engagement de MM. Gervais et Jean Haman daté du 8 août 2024.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire aménager une piste cyclable entre le Boisé Rainville et le Domaine du Sentier;

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec les propriétaires et l'entente intervenue avec ceux-ci;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'acquisition, d'une partie du 4 353 956 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 128,2 m² appartenant à MM. Gervais et Jean Haman, aux conditions suivantes :

- Le prix de vente sera de 23 000 \$, payable à 50 % à chacun des deux propriétaires.
- La firme Migué Fournier est mandatée pour effectuer le lotissement, aux frais de la Ville de Farnham.
- La Ville de Farnham défraiera le coût d'un certificat de localisation à jour et le bornage des nouvelles délimitations du terrains (Quatre bornes)
- La Ville de Farnham installera, entièrement à ses frais, une clôture le long des limites de terrain entre le nouveau lot créé pour la présente acquisition et la propriété restante de l'actuel lot 4 353 956 du cadastre du Québec. Ladite clôture sera en "Frost" sans latte, d'une hauteur de 5 pi à 6 pi et implantée sur le terrain acquis par la Ville de Farnham.
- Les frais de la radiation ou de la quittance hypothécaire affectant le lot, s'il y a lieu, seront assumés par la Ville de Farnham.

QUE M^e Diane Lépine, notaire, soit mandatée afin de rédiger l'acte d'acquisition et les actes de radiation et quittance d'hypothèque, s'il y a lieu, aux frais de la Ville de Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-700-00-721 et financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

2024-480

Acquisition d'une partie du lot 4 355 570 du cadastre du Québec - 780, rue des Lièvres - Piste cyclable

Document : Engagement de M^{me} Marie-Lise Gagné et Sébastien Lahaie daté du 25 août 2024.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire aménager une piste cyclable entre le Boisé Rainville et le Domaine du Sentier;

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec les propriétaires et l'entente intervenue avec ceux-ci;



Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'acquisition d'une partie du lot 4 355 570 du cadastre du Québec, d'une superficie de 317,4 m² appartenant à M^{me} Marie-Lise Gagné et M. Sébastien Lahaie, aux conditions suivantes :

- Le prix de vente sera de 47 800 \$.
- La firme Migué Fournier est mandatée pour effectuer le lotissement, aux frais de la Ville de Farnham.
- La Ville de Farnham défraiera le coût d'un certificat de localisation à jour et le bornage des nouvelles délimitations des terrains (Deux bornes)
- La Ville de Farnham installera, entièrement à ses frais, une clôture le long des limites de terrain entre le nouveau lot créé pour la présente acquisition et la propriété restante de l'actuel lot 4 355 570 du cadastre du Québec. Ladite clôture sera en "Frost" sans latte, d'une hauteur de 5 pi à 6 pi et implantée sur le terrain acquis par la Ville de Farnham.
- La Ville de Farnham canalisera, entièrement à ses frais, la partie du fossé avant ouvert situé entre l'entrée charretière existante et la piste cyclable projetée, représentant une longueur approximative de 10 m.
- La Ville de Farnham accepte, sans frais, une dérogation mineure concernant les non-conformités en lien avec la superficie et les dimensions de la propriété restante de l'actuel lot 4 355 570 du cadastre du Québec.
- Les frais de la radiation ou de la quittance hypothécaire affectant le lot, s'il y a lieu seront assumés par la Ville de Farnham.

QUE M^e Diane Lépine, notaire, soit mandatée afin de rédiger l'acte d'acquisition et les actes de radiation et quittance d'hypothèque, s'il y a lieu, aux frais de la Ville de Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-700-00-721 et financées par le fonds de parcs et terrains de jeux.

2024-481

Acquisition du lot 6 449 500 du cadastre du Québec - Domaine du Sentier - Piste cyclable

Document : Engagement de la compagnie 9108-7999 Québec inc. daté du 21 août 2024.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'aménagement d'une piste cyclable en site propre reliant le développement Domaine du sentier au développement Boisé Rainville et à une nouvelle école primaire, le lot 6 449 500 du cadastre du Québec, appartenant à la compagnie 9108-7999 Québec inc., sera requis pour cet aménagement;

CONSIDÉRANT que le projet de développement Domaine du Sentier, réalisé en plusieurs phases, a été accepté en 2020 en vertu de la résolution 2020-189 et que dans le cadre de l'acceptation du projet, un sentier était aménagé au pourtour du site, soit sur le lot 6 449 500 du cadastre du Québec;



CONSIDÉRANT que le lot 6 449 500 du cadastre du Québec est en partie aménagé dans le cadre des travaux du protocole d'entente de la phase 1 du Domaine du Sentier (Selon la résolution 2021-398 pour la signature du protocole d'entente en date du 10 août 2021 et son addenda en date du 20 octobre 2021);

CONSIDÉRANT qu'avec l'ouverture prochaine de la future école primaire, il est nécessaire d'aménager la piste cyclable sur l'ensemble du lot 6 449 500 du cadastre du Québec, avant la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT que ce lot et sa superficie sont inclus dans la superficie totale pour contribution pour fins de parcs pour le projet de développement du Domaine du Sentier (Résolution 2020-300);

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la compagnie 9108-7999 Québec inc. sur les modalités de cession de ce lot;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'acquisition, sans frais, du lot 6 449 500 du cadastre du Québec, appartenant à la compagnie 9108-7999 Québec inc. même si le projet de développement du Domaine du Sentier n'est pas complété à ce jour.

QUE M^e Diane Lépine, notaire, soit mandatée afin de rédiger l'acte d'acquisition et les actes de radiation et quittance d'hypothèque, s'il y a lieu, aux frais de la Ville de Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-700-00-721.

2024-482

Vente de lots à Nature Energy Canada - Addenda à l'acte notarié

Document : Demande de Énergir.

CONSIDÉRANT la vente de lots sur la rue Donahue à Nature Energy Canada le 14 mars 2022;

CONSIDÉRANT que l'acte de vente prévoyait un délai de construction de vingt-quatre mois;

CONSIDÉRANT qu'une première prolongation de six mois a été accordée le 18 décembre 2023 (Résolution 2023-794);

CONSIDÉRANT que Énergir demande que ce délai soit prolongé à nouveau de douze mois;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter les termes de l'addenda à intervenir concernant l'acte notarié signé le 14 mars 2022 par lequel des lots de la rue Donahue ont été vendus à Nature Energy Canada, dans le but de prolonger le délai de construction de douze mois, soit jusqu'au 14 septembre 2025.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.



Finances

2024-483

Transferts budgétaires

Documents : Dossiers de la trésorière adjointe datés des 25 et 30 juillet 2024.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser des transferts permettant le bon fonctionnement des opérations;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser les transferts budgétaires suivants :

Objet	Poste budgétaire de provenance	Montant	Poste budgétaire à augmenter
Projet de réfection du chemin du Curé-Godbout	01-211-60-000	30 400 \$	22-300-00-721
Entretien du réseau d'éclairage public	02-415-00-445	17 000 \$	02-340-00-521

2024-484

Réfection du chemin du Curé-Godbout - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement - Sécurisation

Document : Dossier du chargé de projets daté du 15 août 2024.

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide à la voirie locale vise à assister les Municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des modalités d'application de ce Programme, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce Programme et s'engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et attester qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT que le chargé de projets de la Ville de Farnham, M. Guillaume Van Herck, ou un représentant de la firme Tetra Tech représenteront la Ville de Farnham auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre de ce dossier;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux du chemin du Curé-Godbout au Programme d'aide à la voirie locale et confirmer l'engagement de la Ville de Farnham à respecter les modalités d'application en vigueur et reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2024-485

Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

Document : Liste des immeubles en défaut de paiement de taxes au 3 septembre 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'ordonner la mise en vente des immeubles ci-dessous pour défaut de paiement de taxes municipales :

Matricule	Propriétaire(s)	Immeuble Visé
4716-06-8613	Excavation C.M.R. inc.	1055, boulevard Industriel
4515-25-1411	Les Entreprises L. O. Royal (1985) inc.	Lot 4 355 679 du cadastre du Québec - Rue des Citadins Sud
4420-55-0926	Reine Mathieu	1758, chemin Yamaska
4715-73-3122	Francine Tessier	50, chemin de la Rive-Sud
4515-68-6553	Francine Tessier et Gilbert Benjamin	186, rue Victoria
4814-39-6177	Francine Tessier et Gilbert Benjamin	Lot 4 448 075 du cadastre du Québec - Chemin du Curé-Godbout
4413-81-0821	Alain Desnoyers	2160, rue Jacques-Cartier Sud
4417-38-0887	Shon Gilmore	1250, chemin Yamaska
4615-38-9557	Hector Medina et Jean-Philippe Massé	Lot 4 964 010 du cadastre du Québec - Rue Charbonneau
4615-38-9851	Hector Medina	330-332, rue Charbonneau
4515-88-5080	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	Lot 4 353 657 du cadastre du Québec - Rue Saint-Louis
4614-68-3954	Gestech Inov inc.	Lot 4 355 805 du cadastre du Québec - Rue Collins
4614-78-0435	Gestech Inov inc.	Lot 4 355 423 du cadastre du Québec - Rue Collins
4614-78-4823	Gestech Inov inc.	Lot 4 355 426 du cadastre du Québec - Rue Collins
4612-73-9757-003	Réal Borgia	40, rue de Barcelone
4616-28-9818	Jean-Philippe Massé	585, rue Ménard
4714-18-5756	Léon Jodoin	1530, rue Pelletier
4712-21-2720	Frank Komorek	Lot 4 355 807 du cadastre du Québec - Chemin Audette
4516-42-4452	Élizabeth Bissonnette	Lot 4 354 388 du cadastre du Québec - Rue Saint-Alfred
4615-84-1559	Gestion MGSB inc.	1218-1220, rue Principale Est
4513-11-2228	Jean-François Gaudreau	33-37, chemin Leblanc
4716-08-6622	Gestion S. Quintal inc.	1165, boulevard Industriel
5211-67-5097-150	Christine Giroux	150, rue des Mélèzes
5211-67-5097-160	Philippe Kennes	160, rue des Mélèzes



QUE la directrice générale et greffière soit chargée d'aviser les propriétaires de ces immeubles de la date et du lieu de la vente.

QUE la trésorière ou la directrice générale adjointe soient autorisées, afin de protéger la créance de la Ville de Farnham, à enchérir pour et au nom de la Ville de Farnham, conformément à la loi et à acquérir, si nécessaire, les immeubles à être vendus lors de cette vente pour défaut de paiement de taxes.

2024-486 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 27 août 2024

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 27 août 2024.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 1 256 421,89 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 514 269,56 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 27 août 2024 soit approuvé.

2024-487 Travaux de la rue Jacques-Cartier - Phase 2 - Paiement 1

Document : Dossier du chargé de projets daté du 26 août 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 1 des travaux de la phase 2 de la rue Jacques-Cartier à la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay inc. au montant de 128 885,75 \$ excluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 14 320,64 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2024-488 Club de 3^e âge de Farnham - Jeux de shuffleboard

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 16 août 2024.

CONSIDÉRANT que le Club de 3^e âge de Farnham aimerait déposer une demande de subvention auprès du Programme Québec ami des aînés avant le 25 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à ajouter deux terrains de shuffleboard près des terrains de pétanque déjà existants au parc Émilie-Pollender;

CONSIDÉRANT que le parc Émilie-Pollender rassemblera les jeux de pétanque et de shuffleboard, ce qui favorisera les rassemblements de nos aînés;

CONSIDÉRANT que la Ville doit approuver et s'impliquer dans le projet;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'aménagement de deux jeux de shuffleboard au parc Émile-Pollender, si le Club de 3^e âge de Farnham obtient la subvention demandée.

QUE le temps des employés cols bleus pour cet aménagement soit défrayé par la Ville de Farnham, pour une contribution au projet d'environ 1 575 \$.

QUE la Ville de Farnham verra à l'entretien annuel de ces jeux.

2024-489 Musée Missisquoi - Festival de la tarte aux pommes

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 2 août 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 150 \$ au Musée Missisquoi pour le Festival de la tarte aux pommes tenu le 15 septembre 2024.

QUE cette aide financière soit remise après la tenue de cet événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

M^{me} Nathalie Dépeault se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2024-490 Auto Expo Farnham - Exposition de voitures anciennes

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 5 août 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin

Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 1 500 \$ à Auto Expo Farnham pour l'organisation de leur exposition de voitures anciennes du 7 septembre 2024.

QUE cette somme soit remise après la tenue de cet événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2024-491 Farnham Ale & Lager - Soupers-spectacles

Document : Lettre de M. Hugues Ouellet datée du 23 août 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant

Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers autorise Farnham Ale & Lager utilise les lots 6 319 003, 6 498 152 et 6 498 153 du cadastre du Québec comme stationnement les 27 et 28 septembre prochains pour deux soupers spectacles, aux conditions suivantes :

- Que Farnham Ale & Lager remette à la Ville de Farnham une preuve d'assurance responsabilité couvrant l'ensemble des potentiels risques inhérents à cette autorisation au moins dix jours avant sa tenue et prenne fait et cause pour la Ville de Farnham advenant toute réclamation.
- Que, s'il y a lieu, la remise en état des lots 6 319 003, 6 498 152 et 6 498 153 du cadastre du Québec soit fait par Farnham Ale & Lager, à leurs frais.



QUE le conseil municipal prenne note que du bruit sera fait jusqu'à minuit lors de cet événement et demande aux citoyens leur collaboration afin de faire de cet événement un succès.

2024-492

Farnham Ale & Lager - Exposition de voitures anciennes

Document : Lettre de M. Hugues Ouellet datée du 23 août 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que dans le cadre d'une exposition de voitures anciennes à être tenue le 5 octobre 2024 (Reporté au 6 octobre en cas de pluie), les lots 6 319 003, 6 498 150, 6 498 151, 6 498 152 et 6 498 153 du cadastre du Québec pourront être utilisés comme site d'exposition et stationnement, aux conditions suivantes :

- Que Farnham Ale & Lager remette à la Ville de Farnham une preuve d'assurance responsabilité couvrant l'ensemble des potentiels risques inhérents à cette autorisation au moins dix jours avant sa tenue et prenne fait et cause pour la Ville de Farnham advenant toute réclamation.
- Que, s'il y a lieu, la remise en état des lots 6 319 003, 6 498 150, 6 498 151, 6 498 152 et 6 498 153 du cadastre du Québec soit fait par Farnham Ale & Lager, à leurs frais.
- Que les organisateurs devront s'assurer auprès des propriétaires de voiture que des dispositions sont prises afin d'éviter l'écoulement de fluide sur les lots visés.

QU'aucune voie de circulation ne sera fermée pour cet événement sur le boulevard de Normandie. Les véhicules devront pouvoir circuler librement.

QUE le terre-plein du boulevard de Normandie ne pourra être utilisé pour cet événement.

Ressources humaines

2024-493

Fin de la période de probation de M. Matthieu Rollin-Capocci, pompier au Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que M. Matthieu Rollin-Capocci a été embauché comme pompier au Service de sécurité incendie le 9 août 2023;

CONSIDÉRANT que M. Rollin-Capocci était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation est terminée;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer l'embauche de M. Matthieu Rollin-Capocci à titre de pompier au Service de sécurité incendie, rétroactivement au 9 août 2023.

2024-494

Embauche d'un journalier au Service des travaux publics - Équipe parcs et infrastructures sportives

CONSIDÉRANT que deux postes doivent être comblés dans cette équipe;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin



ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier l'embauche, au 28 août 2024, de M. Yannick Cauquil au poste de journalier de l'horaire 1 (Du lundi au jeudi de 15 h à 1 h) au Service des travaux publics - Équipe parcs et infrastructures sportives.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2024-495 Embauche d'un journalier au Service des travaux publics - Équipe parcs et infrastructures sportives

CONSIDÉRANT que deux postes doivent être comblés dans cette équipe;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Marc Racine au poste de journalier de l'horaire 2 (Les vendredis et samedis de 13 h à 1 h et le dimanche de 16 h à minuit) au Service des travaux publics - Équipe parcs et infrastructures sportives, à compter du 4 septembre 2024.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2024-496 Rémunération du personnel électoral

Document : Dossier de la directrice générale et greffière daté du 29 juillet 2024.

CONSIDÉRANT que l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités* autorise le conseil municipal à établir une rémunération différente de celle fixée par le ministre pour les membres du personnel électoral;

CONSIDÉRANT que la rémunération octroyée pour du travail électoral ne fait pas partie du salaire régulier du personnel qui est déjà à l'emploi de la Municipalité;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de fixer la rémunération des membres du personnel électoral comme suit :

1. Président d'élection

Montant forfaitaire	2 000 \$
Montant par personne habile à voter	
2 500 premiers	0,489 \$
22 500 électeurs suivants	0,145 \$
Montant pour le vote itinérant	300 \$
Montant pour le vote par correspondance	300 \$
Montant pour le jour du vote par anticipation	810 \$
Montant pour le jour du scrutin	930 \$

2. Secrétaire d'élection

75 % de la rémunération du président d'élection

3. Membre de la Commission de révision de la liste électorale

Président et membre	120 \$ par séance
Agent réviseur	21 \$ l'heure



4. **Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)**

Jour du vote par anticipation	415 \$
Jour du scrutin	480 \$

5. **Préposé à l'accueil**

Jour du vote par anticipation	220 \$ par jour
Jour du scrutin	220 \$ par jour

6. **Scrutateur et secrétaire**

Jour du vote par anticipation (Incluant le dépouillement)	350 \$
Jour du scrutin	325 \$

7. **Bureau de vote itinérant - Incluant le dépouillement**

Scrutateur	26 \$ l'heure
Secrétaire	26 \$ l'heure

8. **Bureau de vote par correspondance - Incluant le dépouillement**

Scrutateur	26 \$ l'heure
Secrétaire	26 \$ l'heure

9. **Table de vérification**

Jour du vote par anticipation	220 \$
Jour du scrutin	220 \$

10. **Agent sanitaire**

Jour du vote par anticipation	265 \$
Jour du scrutin	265 \$

11. **Remplaçant**

Jour du vote par anticipation	65 \$
Jour du scrutin	65 \$

12. **Formation**

Présence à une formation	Taux horaire du poste
--------------------------	-----------------------

13. **Trésorier**

88 \$ pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé plus 1 % des dépenses électorales déclarées au rapport

33 \$ par candidat d'un parti pour le rapport des dépenses électorales d'un parti autorisé plus 1 % des dépenses électorales déclarées au rapport

41 \$ pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé

169 \$ pour chaque rapport financier d'un parti autorisé



30 \$ par candidat indépendant autorisé pour l'ensemble des autres fonctions

14 \$ par candidat d'un parti pour l'ensemble des autres fonctions

QUE la résolution 2021-384 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Communications et relations avec les citoyens

2024-497

Bibliothèque municipale Louise-Hall - Semaine des bibliothèques publiques du Québec - Tirage

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 15 août 2024.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le tirage de produits locaux d'une valeur maximale de 200 \$ à être organisé par la Bibliothèque municipale Louise-Hall dans le cadre de la Semaine québécoise des bibliothèques publiques du Québec se tenant du 19 au 26 octobre 2024.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-30-639.

Travaux publics

2024-498

Réaménagement du passage à niveau à l'intersection des rues Jacques-Cartier Nord et Saint-Grégoire

Document : Dossier du chargé de projets daté du 13 août 2024.

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2023, la compagnie Canadien Pacifique Kansas City limited nous a informé qu'elle avait un projet pour mettre à jour le passage à niveau à l'intersection des rues Jacques-Cartier Nord et Saint-Grégoire;

CONSIDÉRANT que selon les ordonnances de l'Office des transports du Canada, la Ville de Farnham doit assumer 60 % des coûts des travaux de mise à jour de ce passage à niveau;

CONSIDÉRANT que la compagnie Canadien Pacifique Kansas City limited désirant réaliser les travaux rapidement, soit à l'automne 2024, a proposé à la Ville de Farnham d'assumer l'ensemble des coûts des travaux ferroviaires évalués à 650 000 \$, à la condition que la Ville de Farnham assume les coûts reliés au réaménagement des surfaces endommagées par les travaux ou devant être déplacées;

CONSIDÉRANT qu'il était avantageux d'accepter cette proposition;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le mandat pour la réalisation des travaux de remise en état des aménagements et des surfaces endommagées à la suite des travaux de la compagnie Canadien Pacifique Kansas City limited à la compagnie Eurovia pour un montant de 59 489,60 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-50-521 et financée par les revenus supplémentaires au poste 01-211-60-000.



2024-499 Centre Saint-Romuald - Travaux de toiture

Document : Offre de services de Mire architecture datée du 20 novembre 2023.

CONSIDÉRANT les infiltrations d'eau par les toitures du bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la confection des plans et devis afin de présenter une demande d'aide financière pour ces travaux;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater la firme Mire architecture pour la confection des plans et devis des travaux de toiture du Centre Saint-Romuald (Bâtiment de l'ancienne église) au coût de 23 000 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-25-411.

Planification et aménagement du territoire

2024-500 Prolongement de la rue des Marguerites Est - Phase 2 - Réception finale

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et aménagement du territoire daté du 19 août 2024.

CONSIDÉRANT que la réception provisoire a été décrétée par le conseil municipal le 23 novembre 2022 (résolution 2023-034);

CONSIDÉRANT que plus d'une année est passée depuis la réception provisoire;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des travaux requis pour la réception finale ont été réalisés;

CONSIDÉRANT qu'une inspection conjointe fut réalisée le 9 juillet 2024;

CONSIDÉRANT que les déficiences ont été corrigées, sauf la problématique concernant l'ensemencement sur une section du bassin de rétention dû au passage d'un véhicule et de la problématique de ruissellement;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de garder une retenue de 8 000 \$ jusqu'à ce que la problématique d'ensemencement soit corrigée à l'entière satisfaction de la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de décréter la réception finale des travaux de prolongement de la rue des Marguerites Est - Phase 2, en date de ce jour.

QU'une somme de 8 000 \$ soit retenue jusqu'à ce que la problématique d'ensemencement soit corrigée à l'entière satisfaction de la Ville de Farnham.

QUE le solde de la garantie financière déposée par le promoteur soit libéré.

2024-501 Demande de dérogation mineure - 175, rue des Poiriers

Document : Résolution CCU-240813-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 août 2024.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.



CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre la construction d'une remise en cour avant secondaire à une distance de 1,8 m de la limite de propriété, alors que les dispositions *Règlement 458 de zonage* prescrivent une distance minimale correspondant à la marge minimale avant en vigueur dans la zone, soit 6 m;

CONSIDÉRANT qu'une demande similaire pour une propriété dans le secteur a déjà été acceptée pour un bâtiment accessoire construit, à une distance de 2,71 m de la limite de propriété;

CONSIDÉRANT que l'emprise municipale est d'environ 3 m, s'ajoutant à la distance de 1,8 m demandée pour un total d'environ 4,8 m de distance entre la voie publique et la remise projetée;

CONSIDÉRANT que la remise possède une superficie et une hauteur minimale considérant la superficie du terrain;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 15 août 2024;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 175, rue des Poiriers, lot 5 096 294 du cadastre du Québec, visant à permettre la construction d'une remise en cour avant secondaire à une distance de 2,7 m de la limite de propriété avant, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une distance minimale de 6 m.

QUE l'implantation soit hors de la servitude numéro 19 780 965 en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada.

2024-502

Demande de dérogation mineure - 780, rue des Lièvres

Document : Résolution CCU-240813-10 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 août 2024.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT que la division du lot actuel permet l'acquisition d'une partie de celui-ci par la Ville de Farnham pour l'aménagement d'une future piste cyclable multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT que le lot actuel a déjà une superficie dérogatoire, soit 2 455 m²;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de diviser le lot actuel de la propriété sise au 780, rue des Lièvres en deux et que le nouveau lot résidentiel aurait une superficie de 2 137,6 m², alors que les normes en vigueur prescrivent une superficie minimale de 3 000 m²;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 15 août 2024;



Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 780, rue des Lièvres, lot 4 355 570 du cadastre du Québec, visant à permettre la création d'un nouveau lot d'une superficie de 2 137,6 m², alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une superficie minimale de 3 000 m².

2024-503

Demande de certificat d'autorisation - Affichage - 479, rue de l'Hôtel-de-Ville

Document : Résolution CCU-240813-9 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 août 2024.

CONSIDÉRANT la demande visant l'affichage extérieur de la Bibliothèque municipale Louise-Hall;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'une bannière sur le bâtiment sis aux 477-479, rue de l'Hôtel-de-Ville, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin d'afficher la Bibliothèque municipale Louise-Hall à l'extérieur du bâtiment.

2024-504

Demande de permis - Rénovation - 1468-1470, rue Saint-Paul

Document : Résolution CCU-240813-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 août 2024.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de reconstruire une partie et rénover le bâtiment situé à l'arrière de l'immeuble sis aux 1468-1470, rue Saint-Paul;

CONSIDÉRANT que les matériaux proposés sont de qualité;

CONSIDÉRANT que le bâtiment actuel possède plusieurs couleurs de revêtement;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte la majorité des objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour reconstruire une partie et rénover le bâtiment situé à l'arrière de l'immeuble sis aux 1468-1470, rue Saint-Paul, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage* et à la condition que toutes les façades du bâtiment aient un revêtement de tôle de couleur rouge.



2024-505

Demande de permis - Rénovation - 452-454, rue Yamaska Est

Document : Résolution CCU-240813-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 août 2024.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de retirer les portes du 2^e étage en façade avant, remplacer le revêtement extérieur et remplacer certaines fenêtres sur le bâtiment sis aux 452-454, rue Yamaska Est;

CONSIDÉRANT que les matériaux et couleurs proposés s'harmonisent au secteur et au style du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour retirer les portes du 2^e étage en façade avant, remplacer le revêtement extérieur et remplacer certaines fenêtres sur le bâtiment sis aux 452-454, rue Yamaska Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

2024-506

Demande de permis - Construction - 50, rue Principale Ouest

Document : Résolution CCU-240813-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 août 2024.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire un garage ainsi qu'un abri d'auto attaché en cour arrière sur la propriété sise au 50, rue Principale Ouest;

CONSIDÉRANT que les matériaux et couleurs proposés s'agencent avec le bâtiment principal et sont de qualité;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte la majorité des objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour construire un garage ainsi qu'un abri d'auto attaché en cour arrière sur la propriété sise au 50, rue Principale Ouest, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.



2024-507

Demande de permis - Construction - 561, rue du Sommet

Document : Résolution CCU-240813-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 août 2024.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire une remise en cour arrière sur la propriété sise au 561, rue du Sommet;

CONSIDÉRANT que les matériaux et couleurs proposés s'agencent avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que l'implantation proposée est dans la servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour construire une remise en cour arrière sur la propriété sise au 561, rue du Sommet, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage* et à la que la remise soit située hors de la servitude numéro 26 939 728 en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada.

Loisirs, culture et tourisme

2024-508

Permis de vente de boissons alcoolisées - Activités culturelles de l'automne 2024

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 8 août 2024.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la vente et/ou le service de boissons alcoolisées, de 16 h à minuit, lors des activités suivantes :

Activité	Date	Lieu
Alexandre Barrette	13 septembre	Salle Denyse-Bourbeau-Ménard
Jérémy Demay	25 octobre	Salle Denyse-Bourbeau-Ménard
Dominic Paquet	8 novembre	Salle Denyse-Bourbeau-Ménard

QUE M^{me} Claudie Bussièrès, directrice du Service des loisirs, culture et tourisme soit autorisée à demander les permis nécessaires à ces événements.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-20-639.



Appui

2024-509

Projet de préservation d'un corridor écologique dans la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi - Appui

Document : Dossier de la conseillère en environnement daté du 14 août 2024.

CONSIDÉRANT le projet de préserver les milieux naturels et la biodiversité en bordure de la rivière Yamaska;

CONSIDÉRANT que le corridor de conservation débuterait au Centre de la nature de Farnham et s'étendrait vers l'Est jusqu'à la ville de Lac-Brome;

CONSIDÉRANT que le Zoo de Granby, par la réalisation de ce projet, désire sensibiliser les propriétaires riverains de l'importance de la biodiversité et les encourager à conserver volontairement une bande de milieux naturels en bordure de la rivière;

CONSIDÉRANT que l'objectif n'est pas d'obliger les propriétaires d'une quelconque manière que ce soit, mais de collaborer conjointement avec ceux-ci;

CONSIDÉRANT que l'objectif sera de désigner des aires de conservation, d'évaluer les berges, de procéder au nettoyage ainsi qu'à la plantation des bandes riveraines, en plus d'organiser des campagnes d'information et de sensibilisation auprès de la population ainsi que des inventaires fauniques;

CONSIDÉRANT que la contribution de la Ville de Farnham, via le Service de planification et aménagement du territoire, consistera à octroyer environ une vingtaine d'heures par année à ce projet, lequel sera une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT que le Zoo de Granby procèdera à une demande d'aide financière auprès de la Fondation Echo et une contribution financière sera octroyée par la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT qu'il est important de préserver nos milieux naturels afin de favoriser la biodiversité sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que les rives de la rivière Yamaska présentent de nombreux habitats fauniques et floristiques d'intérêts pour les milieux naturels;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'appuyer le projet de préservation d'un corridor écologique dans la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi, sur une base volontaire, des propriétés privées riveraines.

QUE la Ville de Farnham participera à ce projet par l'octroi d'environ une vingtaine d'heures par année des membres du Service de planification et aménagement du territoire pour ce projet, pour une durée de trois ans.

Seconde période de questions

Trois des treize personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Traverse piétonnière à l'intersection des rues Jacques-Cartier et Dollard.
- Réparation du balcon de l'hôtel de ville.
- Accès à la piste cyclable sur la rue Jacques-Cartier.



- Citoyens qui laissent du gazon coupé sur la piste cyclable ou les trottoirs.
- Herbe qui pousse le long des trottoirs.
- Ouverture du nouvel IGA.
- Bâtiment de l'ancien IGA.

Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

M^{me} Nathalie Dépeault

- Portes-ouvertes de la caserne le samedi 14 septembre, de 9 h à 15 h. Visite des installations, kiosque de prévention et démonstrations. Activités pour enfants : maquillage, jeux gonflables et mascottes. Nourriture en vente au profit d'un Organisme à but non lucratif. Tirage de prix de présence. Du plaisir assuré pour toute la famille!
- L'équipe de la Bibliothèque municipale Louise-Hall organise pour les adultes la conférence Zéro gaspillage en cuisine. Le jeudi 26 septembre de 18 h à 19 h 30. Découvrez des astuces pour réduire le gaspillage alimentaire et agir concrètement pour la protection de l'environnement. Activité gratuite. Places limitées, inscrivez-vous dès maintenant sur notre site Internet.

M. Daniel Campbell

- Journées du patrimoine religieux, le vendredi 6 septembre, de 15 h à 18 h, le Vaisseau d'Art vous invite à une soirée gratuite dédiée à la découverte de la splendide église Saint-Romuald. Programme de la soirée : prestations musicales et exploration de l'orgue Casavant, visite guidée de l'église et présentation de la programmation du Vaisseau d'Art. Entrée libre en tout temps et visites programmées à 15 h 15, 16 h 15 et 17 h 15. Le dimanche 8 septembre, de 12 h à 16 h, la Paroisse Saint-Romuald ouvre les portes de l'église pour cet après-midi consacré à la célébration du patrimoine. Au menu : visite libre ou guidée et prestations à l'orgue du farnhamien Xavier Dupuis.
- Le dynamisme d'une communauté provient de l'implication de la population. Beaucoup des activités disponibles à Farnham sont rendues possibles grâce à l'implication de nos citoyens par la force bénévole. Nous tenons à remercier chaleureusement tous les bénévoles et membres des conseils d'administration qui se sont impliqués dans les sports cet été pour les jeunes de la communauté, tels que l'Association du baseball mineur, le Club de soccer Farnham, le dek hockey et plusieurs autres. Un grand merci à tous pour votre dévouement!

M^{me} Sylvie Ouellette

- L'humoriste Alexandre Barrette offrira un spectacle le vendredi 13 septembre à 20 h à l'école Jean-Jacques-Bertrand. Procurez-vous rapidement vos billets en ligne ou à la réception de l'hôtel de ville. La programmation des spectacles 2025 est maintenant dévoilée : nous recevons François Bellefeuille, Mario Tessier et Louis T.! Retrouvez les informations sur notre site Internet.



- Dans le cadre de la piétonnisation de la rue de l'Hôtel-de-Ville, la Ville aimerait connaître votre opinion face à certains éléments, dans une optique d'amélioration continue. Nous vous invitons donc à répondre au sondage sur notre site Internet au plus tard le 13 septembre prochain. Votre opinion compte beaucoup pour nous, nous vous remercions de votre collaboration!

Le maire reprend la parole afin de remercier la famille Haman pour leur collaboration dans le projet de piste cyclable reliant le quartier des animaux au Domaine du Sentier.

M. Claude Benjamin

- Nous vous rappelons que la Ville a une entente avec Saint-Césaire pour les cours aquatiques. La période d'inscription est du 10 au 13 septembre pour la session d'automne. Rendez-vous sur le site Internet de la Ville de Saint-Césaire pour créer votre dossier en ligne et consulter les horaires.
- Puisque septembre annonce encore de belles journées, nous vous invitons à profiter des parcs et plateaux sportifs extérieurs, tels que : terrains de pétanque, de volleyball et de tennis, de hockey, Centre de la nature, place publique Conrad-Blain, parc du Phénix et la piste cyclable. Rendez-vous dans la section du Service des loisirs sur notre site Internet pour consulter la liste de nos parcs ainsi que nos espaces verts!

M. Olivier Surprenant

- Auto Expo Farnham le samedi 7 septembre, de 8 h à 15 h 30 au parc Roch-Bourbonnais. Contribution volontaire pour les visiteurs (Tous les profits seront remis aux écoles de Farnham). Animation, prestation musicale de Karl Millette, marché aux puces, nourriture et breuvages en vente sur place. En cas de pluie, l'événement sera remis au lendemain.
- Plongez dans l'univers fascinant de la gestion des matières résiduelles lors de la journée portes ouvertes de Zone-Éco le samedi 21 septembre, de 11 h à 16 h, au 2500, rang Saint-Joseph à Cowansville. Visite de l'espace de réemploi, de la plateforme de compostage et du lieu d'enfouissement. C'est une occasion à ne pas manquer pour comprendre les efforts déployés pour un avenir plus vert!
- Il y aura le demi-marathon du Club Optimiste de Farnham le 28 septembre. Plusieurs compétitions possibles, marche et course sur plusieurs distances. Détails sur Facebook ou auprès de Michel Noël du Club. Il est encore temps de s'inscrire.

M. Jean-Yves Boulianne

- L'équipe organise une édition spéciale pour clore la saison du marché public le samedi 28 septembre avant-midi à la Station-Pierre-Bériaud. Il y aura une Fête des récoltes avec plus de vingt marchands, artisans et kiosques d'information. Avis aux petites farnhamiennes et petits farnhamiens, ce sera le retour de la course de légumes! Détails à venir sur la page Facebook du Marché public de Farnham.
- Dans le cadre des Journées de la culture, Karine Bétournay et Patrick Guérin offriront une prestation au piano public près de la passerelle le samedi 28 septembre de 13 h 30 à 15 h 30. Suivez-nous sur Facebook.

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 47.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière

M. Patrick Melchior
Maire